

RELEVÉ DE DECISION DU BUREAU EXECUTIF DU 16 MARS 2022 en Go To Meeting  
avec décisions prises en séance dans le respect des articles 33 et 88 du Règlement  
Intérieur de la FFVoile

V1.2

**Elu.e.s :**

**Présent.e.s :** DENECHAU Jean-Luc ; BERTHAULT Pascal ; BOVYN Olivier ; COURTOIS Christine ; DOS SANTOS Anne ; FOURICHON Christine ; LE BOUCHER Pierre ; RUSSO Ed ; MIGRAINE Corinne.

**Excusé.e.s :**

**Invité.e.s :**

**Présent.e.s :** COUR Jean-Christophe ; PEBEREL Nathalie ; BOCQUET Bernard ; MARLIOT Eric ; GAUTIER Romain ; AULNETTE Corinne ; LASSEAUX Sylvie ; CHIELLINO Guillaume ; BOUVET Marc ; BILLON Loïc.

**Excusé.e.s :**

## 1 Vie Fédérale

### 1.1 *Approbation du relevé de décisions du BE du 19 février 2022*

<b>Décision BE- 220316-01</b>	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide le relevé de décisions du BE du 19 février 2022.  Publication électronique sur le site Internet de la FFVoile le 12 avril 2022.
-----------------------------------	---

### 1.2 *Point à date sur l'AG du 26 et en particulier sur les interventions des élus sur le point « prospectives »*

<b>Information</b>	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance du point à date de l'Assemblée Générale du 26 mars et est plus particulièrement informé sur les interventions des élus.
--------------------	---

### 1.3 *Planning des réunions institutionnelles*

<b>Décision BE-220316-02</b>	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile arrête et confirme le planning des réunions institutionnelles, présenté lors du BE du 19 février 2022.</p> <p>Les dates à retenir sont les suivantes :</p> <p>Bureau exécutif</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Vendredi 22 avril (visio)</li><li>• Vendredi 13 mai (visio)</li><li>• Vendredi 10 juin</li><li>• Jeudi 7 juillet (visio)</li><li>• Samedi 3 septembre</li><li>• Vendredi 14 octobre (visio)</li><li>• Samedi 26 novembre</li></ul> <p>Conseil d'administration</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Samedi 11 juin</li><li>• Vendredi 2 septembre</li><li>• Dimanche 4 décembre</li></ul> <p>Conseil des Présidents de ligue</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Vendredi 29 avril (visio) 24 et 25 juin</li><li>• 30 sept et 1<sup>er</sup> octobre</li></ul>
------------------------------	---

## 2 **Pratiques Sportives**

### Habitable

#### 2.1 *Rotation au sein de la Commission des Directeurs de Course au Large*

<b>Information</b>	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile est informé qu'en application de la règle (art 3.1 du règlement) de rotation au sein de la Commission des Directeurs de Course au Large, Jean-Luc Nélias qui participe aux travaux de la Commission en tant que représentant de la catégorie des « skippers » depuis le 22 février 2013 est aujourd'hui membre sortant après 9 années d'importante contribution au fonctionnement et à la dynamique de ce groupe de travail.</p> <p>Il est remplacé par Samantha Davies à compter de ce jour.</p>
--------------------	---

#### 2.2 *Golden Globe Race 2022*

<b>Décision BE-220316-03</b>	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide l'avis officiel de la FFVoile sur l'organisation de la Golden Globe Race 2022 (annexe 1).</p>
------------------------------	--

## Voile légère

### 2.3 Attribution des championnats de France de classe voile légère

<b>Décision BE-220316-04</b>	Le Bureau Exécutif de la FFVoile est informé par le service des Pratiques Sportives qu'il a autorisé la délivrance d'un titre de champion de France aux classes suivantes :										
	<table border="1"><thead><tr><th>Classe</th><th>Titre</th></tr></thead><tbody><tr><td>Cormoran</td><td>Champion de France Open</td></tr><tr><td>Formule 18</td><td>Champion de France Open</td></tr><tr><td>Viper</td><td>Champion de France Open</td></tr><tr><td>WASZP</td><td>Champion de France Open</td></tr></tbody></table>	Classe	Titre	Cormoran	Champion de France Open	Formule 18	Champion de France Open	Viper	Champion de France Open	WASZP	Champion de France Open
	Classe	Titre									
	Cormoran	Champion de France Open									
	Formule 18	Champion de France Open									
	Viper	Champion de France Open									
WASZP	Champion de France Open										

### 2.4 Attribution de l'organisation des championnats de France Espoirs Raceboard et de Pratiques voile légère

<b>Décision BE-220316-05</b>	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide l'attribution de l'organisation du championnat de France Espoirs Raceboard et de pratiques voile légère conformément au tableau présenté ci-dessous et prend note de la reprise de l'organisation du championnat de France handi valide double par la ligue Ile de France de Voile.																				
	<table border="1"><thead><tr><th>Championnat</th><th>Appellation</th><th>Titre</th><th>Club</th><th>Dates</th></tr></thead><tbody><tr><td>Espoirs</td><td>Raceboard</td><td>Techno 293 G &amp; F Techno 293 Plus G &amp; F</td><td>Voile Lacanau Guyenne</td><td>29 Octobre – 02 novembre</td></tr><tr><td>Pratiques</td><td>Intersérie Catamaran</td><td>C1 / C3</td><td>CDV 59</td><td>29 octobre – 1<sup>er</sup> novembre</td></tr><tr><td>Pratiques</td><td>Handi Valide Solitaire</td><td>Open - Féminin Paravoile Open / Paravoile féminin</td><td>SR Antibes</td><td>27 août - 02 Septembre</td></tr></tbody></table>	Championnat	Appellation	Titre	Club	Dates	Espoirs	Raceboard	Techno 293 G & F Techno 293 Plus G & F	Voile Lacanau Guyenne	29 Octobre – 02 novembre	Pratiques	Intersérie Catamaran	C1 / C3	CDV 59	29 octobre – 1 <sup>er</sup> novembre	Pratiques	Handi Valide Solitaire	Open - Féminin Paravoile Open / Paravoile féminin	SR Antibes	27 août - 02 Septembre
	Championnat	Appellation	Titre	Club	Dates																
	Espoirs	Raceboard	Techno 293 G & F Techno 293 Plus G & F	Voile Lacanau Guyenne	29 Octobre – 02 novembre																
	Pratiques	Intersérie Catamaran	C1 / C3	CDV 59	29 octobre – 1 <sup>er</sup> novembre																
Pratiques	Handi Valide Solitaire	Open - Féminin Paravoile Open / Paravoile féminin	SR Antibes	27 août - 02 Septembre																	

## 2.5 Validation des Championnats d'Europe 2.4 open et paravoile

<b>Décision BE-220316-06</b>	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide l'organisation par le CDV 56 du championnat d'Europe 2.4mR open et du championnat d'Europe 2.4mR paravoile du 15 au 20 mai 2022.</p> <p>Si toutefois dans la période de crise sanitaire actuelle, la date de l'épreuve devait être reportée, le BE donne délégation aux vice-présidents des Pratiques Sportives pour valider cette modification de date</p>
------------------------------	--

## 3 Commission Centrale d'Arbitrage

### 3.1 Autorisation jury national sans appel pour la Solitaire du Figaro

<b>Décision BE-220316-07</b>	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile autorise la Commission Centrale d'Arbitrage à désigner un jury national sans appel pour l'édition 2022 de la Solitaire du Figaro.</p>
------------------------------	---

## 4 Divers

<b>Information</b>	<p>Information du BE sur la signature du nouveau contrat de délégation.</p>
--------------------	---

<b>Décision BE-220316-08</b>	<p>Accord du BE sur la modification de l'organigramme politique pour y intégrer Marie-Thérèse LANUZEL-JOURDAS dans le service finance en tant que chargée de missions finances (en matière de contrôle interne).</p>
------------------------------	--

**Annexe 1 :**

## **GOLDEN GLOBE RACE 2022 AVIS OFFICIEL DE LA FFVOILE**

La FFVoile a reçu délégation du Ministère chargé des Sports pour organiser / régler l'ensemble des disciplines de la voile sportive. Membre de la Fédération Internationale de la Voile (World Sailing), la FFVoile est incontestablement la fédération nationale la plus active au plan mondial pour le développement et la promotion de la course au large, et plus particulièrement de la course au large en solitaire.

Gardant constamment à l'esprit que la course au large en solitaire implique une navigation dérogatoire au principe du règlement international de prévention des abordages en mer (RIPAM), et notamment l'obligation de veille permanente à bord, la FFVoile a mis en place depuis plusieurs années, en concertation avec l'ensemble des parties concernées (skippers, autorités maritimes - préfectures maritimes, affaires maritimes MRCC, CCMM - organisateurs, armateurs, spécialistes et experts), un cadre réglementaire visant à assurer le mieux possible la sécurité des participants à de tels événements sportifs.

Ce cadre réglementaire tient compte des normes internationales en vigueur (normes ISO et Règlements Spéciaux Offshore - RSO) ainsi que de l'expérience des compétitions s'étant déroulées au départ de France depuis plusieurs décennies.

Etant entendu que la FFVoile ne dispose pas du pouvoir réglementaire d'autoriser ou d'interdire la tenue d'une manifestation nautique en mer, pouvoir dévolu à l'autorité administrative maritime, elle dispose néanmoins de la capacité d'intégrer une telle manifestation à son calendrier sportif officiel dans le respect de la réglementation technique et sportive en vigueur.

Ayant pris connaissance des différents documents régissant cette manifestation – Golden Globe Race 2022 (avis de course, etc...), la FFVoile ne considère pas la Golden Globe Race comme une compétition sportive à la voile susceptible d'être intégrée à son calendrier sportif et ce pour les raisons suivantes :

- Non-utilisation des Règles de Course à la Voile (éditées par World Sailing et applicables à toutes les compétitions à la voile dans le monde entier),
- Non-application totale ou partielle de divers règlements régissant la course au large en solitaire et notamment
  - les Règlements Spéciaux Offshore de World Sailing (catégorie 0),
  - le règlement des directeurs de course au large FFVoile (en l'état actuel du projet),
  - le règlement médical de la FFVoile,
- Système de « qualification » peu exigeant par rapport à celui normalement appliqué lors des compétitions de course au large autour du monde afin de s'assurer de l'expertise des coureurs et de la fiabilité de leur matériel.

De manière plus générale, la FFVoile émet des réserves certaines quant à la sécurité des participants à la Golden Globe Race 2022 en l'état actuel du projet, notamment dues aux conditions de navigation très longues, susceptibles de solliciter plus que de raison les marins et leur matériel.

En conséquence, la FFVoile ne reconnaissant pas cette manifestation comme une compétition officielle, elle ne désignera pas d'arbitres et ne fera pas bénéficier les structures affiliées et les coureurs licenciés de leurs prérogatives habituelles et notamment des garanties d'assurance qui leur sont normalement allouées.

Il appartiendra à l'autorité maritime de se prononcer quant à la tenue de cette manifestation.

**Le Bureau Exécutif de la FFVoile en date du 16/03/2022**